



CHARTRE ANTI-ALCOOL & ANTI-DROGUES

SMHSE

CAD-002

Dans le cadre notre démarche de lutte contre la dépendance liée à l'alcool, la drogue et d'autres addictions,

J'interdis à l'ensemble des collaborateurs :

- de travailler sous l'emprise de l'alcool ou de drogues;
- d'introduire ou faire introduire de consommer ou faire consommer des boissons alcoolisées ou des drogues
- de conduire sous l'emprise d'alcool, de drogues ou produits illicites



Je demande à l'ensemble du personnel de prévenir et rester vigilant en cas d'absorption de médicaments susceptibles de troubler les perceptions, le comportement, la maîtrise de l'exécution d'un travail

Pour nous accompagner cette démarche, je nous engage à:

- écouter, aider et orienter toute personne qui exprimerait des problèmes de dépendance ou d'addiction
- procéder à des campagnes de lutte contre l'alcool, la drogue ou les substances illicites
- sensibiliser et veiller à la dangerosité des substances illicites

L'exigence au respect de ce qui est ici décrit est de rigueur à tout échelon de la société. J'attache du prix à ces mesures et sanctionnera les responsables de ces actes en cas de non-respect.

Fait à Brazzaville, le 03/05/2021

Le Directeur Général

« LUTTER CONTRE TOUTE FORME D'ADDICTION EST UN CHALLENGE »



CHARTRE SECURITE ROUTIERE

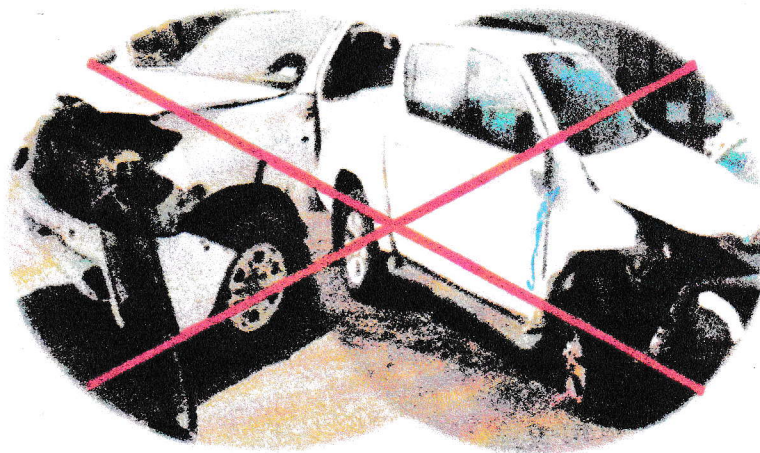
SMHSE

CSR-002

Les accidents de route est une réalité de la circulation. Prévenir ce type d'accident est un engagement de tout conducteur.

A I.S.E.I.P, nous nous engageons à mettre en place les mesures nécessaires à la prévention de ces accidents.

Dans cet élan, j'attache une importance capitale au respect de la sécurité routière. L'entretien du parc et la vérification du véhicule par le conducteur doivent être systématique.



Je nous invite à:

- Respecter le code de la route
- Conduire en responsable et être vigilant
- se rassurer de l'état propre de son véhicule avant départ,
- vérifier son chargement
- observer une distance de sécurité
- Renseigner la check-list avant tout départ
- Ne pas encourager une conduite désinvolte d'un collaborateur
- Signaler toute anomalie

Fait à Brazzaville, le 03/05/2021

Le Directeur Général

Guy N'SAFOU

« NOTRE OBJECTIF ZERO ACCIDENT »